



Redressement impot foncier 2011/2012/2013

Par **jmw**, le **09/06/2015** à **21:12**

Bonjour, rnVoilà quelques temps, je sollicitai vos conseils su le forum.rnrnJ'ai donc été redressé suite erreur de déclarations d'impôts fonciers et j'ai reçu les notifications définitives qui me font devoir environ 5000 euros pour les années redressées pour 2011, 2012 et 2013 à payer pour le 15 juin au plus tard. rnrnTout comme cela m'a été dit à l'époque, ils n'ont pas fait de redressement au delà des 3 années. rnrnCette somme étant conséquente, pensez-vous que je puisse demander une annulation partielle de la somme, si oui comment m'y prendre ? rnrnOu Est-ce d'après vous peine perdue et que je n'ai pas d'autre choix que de payer la totalité à savoir 5000 euros ?? rnrnEn cette attente. rnrnrnTrès bonne soirée. rnrnCordialement

Par **aguesseau**, le **09/06/2015** à **23:27**

bjr,rnau vu de votre situation dont vous êtes apparemment responsable, vous pouvez demander un échéancier mais ce n'est pas gratuit.rncdt

Par **moisse**, le **10/06/2015** à **09:03**

Bonjour,rn[citation]Cette somme étant conséquente, pensez-vous que je puisse demander une annulation partielle de la somme, si oui comment m'y prendre ? rnOu Est-ce d'après vous peine perdue et que je n'ai pas d'autre choix que de payer la totalité à savoir 5000 euros ??.
rn[/citation]rnIl y a peu de chances de faire prospérer votre sollicitation.rnMais cela vaut le coup d'envoyer une demande de remise gracieuse, au prix du papier et du timbre postal.rn"J'ai

bien reçu la notification concernant la somme indiquée en références, mais compte tenu de son importance, je vous serai gré de bien vouloir accepter une remise partielle et gracieuse.
Je vous remercie d'un examen attentif et bienveillant de ma situation.